

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 80 (1935)
Heft: 6

Artikel: L'organisation des batteries et des états-majors de l'artillerie de campagne
Autor: Montmollin, L. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'organisation des batteries et des états-majors de l'artillerie de campagne¹

L'organisation interne des batteries et des états-majors de notre artillerie de campagne n'a subi, depuis 25 ans, que des modifications insignifiantes. Il n'en est pas de même à l'étranger et si, dans certains domaines de la tactique, on peut faire fi de conceptions qui ne sont pas purement nationales, il ne semble pas que, dans le domaine propre de l'organisation interne de l'artillerie, on puisse négliger les leçons de gens qui ont fait la guerre. Une batterie, qu'elle soit allemande, française, italienne ou suisse, est toujours amenée à faire feu de ses quatre pièces dans des conditions sensiblement analogues et un état-major de groupe ou de régiment ne saurait opérer, tactiquement ou techniquement, de façon bien différente selon qu'il se trouve en deçà ou au delà du Jura, du Rhin ou des Alpes.

Au moment où se posent de nombreux problèmes de réorganisation, il n'est pas dénué d'intérêt, en ce qui concerne l'artillerie, de rappeler les conditions d'emploi qui servirent de base à l'organisation d'avant-guerre ainsi que leur évolution pendant et après la guerre ; ce sera l'objet de notre premier chapitre. Cela permettra de mieux comprendre, dans les chapitres suivants, l'organisation réalisée actuellement par les artilleries de nos voisins et les raisons sur lesquelles se fondent nos propositions de réorganisation.

¹ Par artillerie de campagne on entend l'artillerie organique des divisions, à l'exclusion de l'art. de montagne. Les considérations qui suivent peuvent d'ailleurs s'appliquer, dans les grandes lignes, aux autres catégories d'artillerie.

I

EVOLUTION DE LA DOCTRINE D'EMPLOI DE L'ARTILLERIE.

Quoique mis en service dans les dernières années du XIX^e siècle ou les premières du XX^e, ce n'est que peu avant l'entrée en guerre, vers 1910, que le canon à tir rapide et à recul sur affût, enfin doté d'instruments de pointage permettant le tir indirect, put rendre tous les services que l'on était en droit d'attendre d'un outil de guerre aussi radicalement transformé. La transition fut lente qui fit de la batterie, où initialement chaque pointeur choisissait lui-même la partie du but à battre, cet instrument de précision obéissant aveuglément aux ordres du capitaine, un peu comme une machine-outil à quatre bras de leviers. En 1914 encore le tir indirect, utilisé depuis plusieurs dizaines d'années par l'artillerie lourde de siège ou de place, était loin d'être entré dans les réflexes de tous les artilleurs de campagne. Les règlements d'avant-guerre étaient unanimes à faire passer la mission avant la protection : une batterie vue n'était pas, comme aujourd'hui, considérée comme perdue. La question du tir au plus près de l'infanterie ne semblait pas devoir se poser ; les trajectoires courbes des premiers obusiers visaient plus une augmentation de l'angle de chute (pour un plus grand effet de destruction), qu'une meilleure adaptation aux formes du terrain ou une diminution des marges de sécurité. Ce n'est qu'après la guerre, chez nous du moins, qu'on fit de la pièce de campagne, par transformation de l'affût et attribution de charges réduites, une pièce satisfaisant aux besoins de l'appui immédiat de l'infanterie.

Plus que la possibilité du tir masqué ou indirect, la caractéristique première qui frappa les artilleurs du début du siècle fut le débit considérable du nouveau matériel — 15 à 20 coups par pièce et par minute — d'où tendance à doter très fortement les batteries en munitions et croyance, en France du moins, que le canon de campagne à tir rapide

pourrait faire face à toutes les missions se présentant sur le champ de bataille.

Répugnant à s'éloigner de ses pièces et à utiliser le téléphone, le capitaine se tenait à proximité de sa batterie, la commandant à la voix, parfois par l'intermédiaire d'une ligne de relais. Pendant le combat, c'était lui le grand maître de l'artillerie, lui qui normalement choisissait les objectifs dans la zone d'action imposée par le commandant de groupe. Celui-ci avait comme tâche principale de reconnaître les emplacements de batterie, de répartir les zones d'action, parfois de manœuvrer les « échelons de combat »¹ ; rarement, il désignait les objectifs ; « le tir commencé, il n'intervient plus que s'il y a faute commise, erreur d'objectif ou continuation abusive du feu »².

Ce n'est pas que la liaison avec l'infanterie fût inexistante. Depuis plusieurs années, les règlements et les auteurs militaires insistaient sur cette obligation impérieuse, mais on la considérait avant tout comme une affaire morale, le fantassin cherchant à renseigner l'artilleur sur sa situation, celui-ci s'efforçant de venir en aide à l'infanterie en prenant à partie tous les objectifs — infanterie, artillerie, organisations du champ de bataille, — qui s'opposaient à sa progression ou menaçaient ses positions. Imposer aux artilleurs des objectifs désignés par l'infanterie eût été tenu par eux comme un empiétement inadmissible.

Le tir comportait obligatoirement une phase de réglage, dans laquelle la formation d'une fourchette en portée était une règle presque absolue, suivie d'une phase d'efficacité, sous forme générale de tir sur zone d'un certain nombre de rafales déclanchées à toute vitesse. Il appartenait au capitaine de chercher en toutes occasions à raccourcir le plus possible la phase du tir de réglage en faisant preuve d'esprit de décision et de coup d'œil. Seuls en étaient jugés capables les capitaines confirmés, ayant pris part à de nombreuses écoles à feu.

¹ Partie des caissons, réunis en général par groupe.

² Chef d'escadrons Buat : *L'artillerie de campagne*. 1911.

Alors que le rôle des commandants supérieurs se bornait à la préparation du combat, celui des officiers subalternes n'était guère plus brillant. C'étaient des aides du capitaine ; leur placé était dans la position de batterie, en qualité de chefs de section, ou à l'échelon.

Somme toute, être artilleur de campagne en 1914 signifiait avoir de la décision dans le choix des emplacements de batterie ou des objectifs, de l'allant dans la prise de position, du chic dans la conduite du tir, qualités bien militaires et que regrettent nombre de bons artilleurs qui reprochent aux organismes nés de la guerre leur lourdeur et aux méthodes dues aux progrès de la technique leur allure compassée et leur complexité, — qualités qui d'ailleurs firent leurs preuves dans maintes occasions et valurent à l'arme de nombreux succès.

Malheureusement les plus belles qualités et les meilleures intentions ne servent pas à grand'chose si la doctrine tactique se révèle en désaccord avec les réalités du champ de bataille. Or, c'est ce qui arriva dès les premiers combats et chez tous les belligérants, la doctrine d'emploi de l'artillerie étant sensiblement la même pour tous.

Dans le vide du champ de bataille l'artilleur trouva difficilement des objectifs ou ceux qu'il prit sous son feu ne furent pas toujours, ou même rarement, ceux qui intéressaient l'infanterie. Les prérogatives jalouses des artilleurs relatives au choix des objectifs s'effondrèrent dès les premiers jours ; elles étaient parmi celles qu'une saine réflexion eût dû faire écarter dès avant les hostilités. La liaison infanterie-artillerie se trouva fréquemment déficiente parce qu'elle était basée essentiellement sur une liaison à vue. On ne tarda pas à poser du fil téléphonique, à obliger les artilleurs à se relier intimement aux fantassins, à vivre parmi eux.

Dès les premiers jours également, au risque de destruction rapide, les batteries se virent contraintes à se défilier, tout d'abord aux vues terrestres, puis aux vues aériennes. Le tir indirect devint la règle et l'observation du tir ne put

plus être assurée uniquement par les commandants de batterie. On fit appel aux officiers subalternes. Les observatoires se multiplièrent et se trouvèrent situés parfois à des distances considérables des batteries, d'où nécessité d'une bonne liaison téléphonique et de procédés spéciaux de conduite du feu.

En même temps qu'elles permettaient la formation de groupements d'artillerie adaptés aux groupements d'infanterie ou chargés de missions spéciales, l'augmentation du nombre des batteries de campagne et l'apparition de matériels lourds en quantité de plus en plus considérable posaient de nouveaux problèmes relatifs à la conduite des tirs : concentrations, appuis réciproques, observation aérienne. L'enchevêtrement des trajectoires autant que la fumée et la poussière recouvrant le champ de bataille gênèrent les commandants de tir dans l'ajustage de leurs feux et les amenèrent à remplacer le réglage réglementaire complet par le simple contrôle d'une ou deux salves. Dans la guerre de position la recherche de la surprise interdit parfois tout réglage ou même tout contrôle et la proximité des tranchées obligea les artilleurs à serrer de près les éléments des tirs déclanchés au plus près de leur infanterie.

Ces nombreuses servitudes de toute nature — suppression du réglage, tirs de concentration, tirs avec observation latérale, conjuguée ou sans observation, tirs de nuit, etc. — trouvèrent leur contre-partie dans les progrès considérables réalisés au cours même de la guerre par la technique (moyens de transmission nouveaux, repérage au son et aux lueurs, découvertes d'ordre météorologique, balistique, photographique, etc.) et dans une meilleure répartition du travail entre les batteries et les états-majors, ceux-ci ayant tout intérêt à centraliser les opérations de plus en plus délicates incombant aux artilleurs.

Ce n'est pas seulement dans la technique des tirs et dans les conceptions d'emploi tactique de l'artillerie que la Grande Guerre vint infirmer la doctrine réglementaire en 1914. Il en fut de même en ce qui concerne les munitions :

insuffisance des prévisions, ce que chacun sait mais qui n'a rien à voir avec notre étude, et mauvaise répartition des dotations entre batteries, colonnes de munitions et parcs. Les systèmes étaient différents suivant les pays mais tous s'accordaient pour fournir à la batterie un nombre de coups considérable, variant de 250 à 320 par pièce. On ne peut guère faire de griefs à cette conception d'avant-guerre. Le canon à tir rapide, avec son débit de 15 à 20 coups à la minute, était à juste titre considéré comme gros mangeur de munitions. La moyenne de consommation, par pièce et par jour, qui n'était encore que de 55 à 60 coups en 1870, était montée à 200 dans la guerre russo-japonaise, où les belligérants ne disposaient cependant qu'en majorité de pièces à tir lent. Il régnait chez les artilleurs une véritable hantise de manquer de munitions sur le champ de bataille. On comptait qu'en tir rapide la dotation de la batterie serait épuisée en une demi-heure, en tir lent de un coup par pièce et par minute, en cinq heures ¹.

Or, ces craintes se révélèrent chimériques. Dans toute la période de mouvement, bataille de la Marne incluse, rares furent les batteries qui consommèrent en un jour leur dotation complète de 1200 à 1500 coups. La moyenne des consommations journalières oscilla entre 400 et 500 coups par batterie, certaines d'entre elles restant très au-dessous de ce chiffre. Le ravitaillement de nuit par les parcs put assez régulièrement compléter les caissons jusqu'au jour où les réserves se trouvèrent épuisées ; mais ceci est une autre histoire.

Dans la guerre de stabilisation, le problème se posa différemment. Les consommations crurent dans une proportion importante. On créa à proximité des batteries des dépôts et on ne laissa près des pièces qu'un nombre restreint de caissons. Les organes de ravitaillement furent nettement scindés des batteries. Actuellement, dans presque toutes les armées, on trouve un système invariable : à la batterie

¹ D'après le lieut.-colonel Beyel : *Artilleries allemande et française*. 1911.

quelques caissons (4 à 6), par groupe une colonne de munitions, à la division ou au C. A., c'est-à-dire à la grande unité régulatrice des services d'arrière, les parcs.

Les quinze années qui ont suivi la guerre n'ont pas apporté de transformations radicales dans la doctrine d'emploi de l'artillerie. On s'est attaché partout à tirer les conclusions des expériences recueillies et à condenser dans des règlements les conceptions nées de la guerre. La technique n'a pas perdu de son importance, au contraire ; technique du tir, technique des transmissions, technique de la collaboration avec l'aviation ont évolué sans avoir pour cela simplifié les tâches imposées aux artilleurs, du haut en bas de l'échelle.

Un domaine cependant a vu une évolution assez sensible — pour les armées belligérantes dans les dernières années de la guerre déjà, pour nous, ces tout derniers temps seulement — c'est celui de la liaison infanterie-artillerie ; question de transmission, mais aussi de balistique ; problème dont la solution idéale est inexistante tant ses éléments sont soumis à des conditions variables de temps, de lieu, de terrain. Devant les grandes difficultés rencontrées par le fantassin dans ses demandes d'appui d'artillerie sur des objectifs rapprochés ou très mobiles, la tendance prévaut de plus en plus de doter l'infanterie elle-même des moyens susceptibles de remplacer l'artillerie déficiente ; ce sont les armes lourdes dont notre infanterie va, enfin, être également pourvue.

Bien loin de considérer l'introduction de pièces de petit calibre dans l'armement de l'infanterie comme une intrusion dans leur domaine propre, tous les artilleurs sont au contraire enchantés de cette solution ; le fait de ne pouvoir répondre avec succès et dans des délais utiles aux desiderata de l'arme sœur a toujours été pour eux un sentiment pénible. Ils pourront revenir à une utilisation plus rationnelle de leurs feux, non pas dans le sens du particularisme en honneur avant guerre, mais dans celui d'une concentration de leurs moyens, d'un rendement si supérieur. Cela implique

de savoir, pour les commandants supérieurs, non plus seulement préparer le combat ou l'alimenter mais le conduire de bout en bout. Tâche qui n'est pas facile et pour laquelle, il faut l'avouer, nos états-majors de groupe et de régiment sont fort mal équipés.

Il importe que le chef de batterie ne soit plus seul à supporter tout le poids du combat d'artillerie. Au commandant de groupe de lui faciliter la tâche en se chargeant d'une partie des reconnaissances, de certaines opérations topographiques et de préparation du tir, de toutes les liaisons hormis celle P.C. — position de batterie. Une certaine centralisation à l'échelon groupe et parfois même régiment aurait l'avantage d'un meilleur rendement et d'une meilleure économie de temps et de personnel. Contrairement à la règle actuelle, la liaison, quoique restant dans son principe bilatérale, devrait se prendre vers le bas. Le groupe, avec son officier de téléphone, est fréquemment mieux placé que la batterie pour assurer la liaison entre ces deux échelons de commandement ; à plus forte raison le régiment qui n'aura bien souvent pas d'autres obligations immédiates que de rechercher la liaison avec ses groupes.

Une judicieuse répartition du travail est indispensable. Pour le combat le rôle *normal* des divers échelons de commandement pourrait être le suivant :

Le commandant de batterie — unité technique de tir — est responsable de la conduite technique du tir et de la sûreté rapprochée de sa batterie et de son P. C.

Le commandant de groupe — unité tactique de tir — est responsable de la conduite tactique des feux, de la liaison à l'intérieur du groupe et spécialement avec l'infanterie, du ravitaillement en munitions des batteries. Il facilite la tâche de ses commandants de batterie en se chargeant de certaines opérations relatives à la technique du tir (préparation topographique, exploitation) et en complétant le réseau d'observation du groupe.

Le *commandant de régiment* — groupement d'artillerie — chef d'artillerie normal de l'unité de combat (brigade), est responsable de l'emploi tactique de l'artillerie de cette grande unité et de la liaison avec ses groupes. Il règle l'emploi de l'artillerie de renforcement et des feux de l'artillerie de division mis à sa disposition. Il centralise tous les renseignements d'ordre technique ou tactique intéressant l'artillerie du groupement.

II

ORGANISATION DE LA BATTERIE DE CAMPAGNE.

La batterie de campagne, unité de troupe en même temps qu'unité technique de tir, doit comporter :

- des organes de commandement, de reconnaissance, d'observation et de liaison rattachés à l'E.-M. de batterie, dont les soldats de téléphone forment le noyau,
- des canons, groupés généralement par deux en sections de pièce,
- des caissons, transporteurs de munitions,
- des services, cuisiniers, ouvriers, ordonnances, etc., voitures de ravitaillement et de bagages, que l'on groupe chez nous dans ce qu'on appelle, improprement, la « réserve de batterie ».

Tous ces organes se retrouvent invariablement dans toutes les batteries de campagne, dans des proportions parfois variables selon la conception que l'on se fait de leur emploi. Ils y figuraient déjà avant la guerre et il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement aujourd'hui. Toutefois, si l'on compare sur le tableau ci-contre (tableau I)¹ les données de 1934 à celles de 1914, on constate, à l'étranger

¹ Les sources qui ont permis l'établissement des divers tableaux sont variées et parfois discordantes ; en ordre de grandeur les renseignements peuvent être considérés comme exacts. — Pour la Suisse, les données dites de 1914 sont celles du *Guide des E.-M.*, de 1917 et celles dites de 1934, celles de *l'Organisation des E.-M. et des troupes*, de 1927.

TABLEAU I.

BATTERIE DE CAMPAGNE

	Suisse		Allemagne		France		Italie	
	1914	1934	1914	1934	1914	1934	1914	1934 ¹
	Etat d'effectif :							
Officiers	5	6	5	? ³	3	3	5	4 ²
Sous-of. et soldats . .	152	164	147	? ³	172	127	218	100
Chevaux	125	128	135	? ³	168	118	227	78
Pièces	4	4	6	4	4	4	6	4
Caissons	10	10	6 ⁴	8	12	6	18	4
Moyens de liaison								
Voit. tf. ou observ. . .	2 (tf.) à 2 chev. 26	2 à 4 chev. 26	1 (obs.)	2 (tf.) à 4 ou 6 ch. 24	1 (obs.)	1 (tf.) à 6 chev. 4	1 (mat.)	2 (tf. et obs.) 20
Fil ou câble tf.(km.)			? ⁵		0.5		3,3	
Personnel 1914	Sold. tf. comptés avec les can.		?		?		?	
1934	1 serg. monté 1 epl. tf. 15 sold. tf. et sig. 2 tromp.	3 sous-of. 22 hommes 26 chevaux dont 15 de selle <i>formant :</i> 1 équipe tf. et obs. 1 » tf. montés 1 » sig. montés	1 serg. 7 téléph. 2 cyclistes 2 tromp.		1 sous-of. 18 hommes 2 cycl. <i>formant :</i> 1 patr. de cdmr. 1 patr. d'observ. 1 patr. de liaison d'inf.			

¹ Effectifs du temps de paix ; il est probable qu'en temps de guerre, ils seraient majorés. — ² Dont 2 of. de réserve. —³ Effectifs inconnus mais qui n'ont pas dû subir de changements importants. — ⁴ Plus un chariot de batterie, transportant les obus (36 par batterie). — ⁵ Fil tf. certainement existant, mais en quantité inconnue.

du moins, une diminution sensible des effectifs, due surtout à la réduction du nombre des caissons, problème qui sera étudié au chap. V. Partout où cela n'était pas déjà réalisé en 1914, le nombre des pièces a été ramené de 6 à 4, nombre type par excellence, résultant d'un fait d'expérience et qui, actuellement encore, n'est que rarement discuté.

En revanche, partout les *moyens de liaison* ont été améliorés. Au moment de l'entrée en guerre, le principal agent de liaison était encore l'estafette, représentée chez nous par le trompette et le sous-officier monté. Le téléphone était considéré, dans l'artillerie de campagne, comme un moyen exceptionnel, pour ne pas dire comme un *impedimentum*, et les dotations, en personnel et en matériel, étaient en rapport avec cette conception. La guerre s'est chargée de démontrer l'importance de ce moyen de transmission et a vu paraître une foule d'autres engins techniques. On trouve maintenant, à la batterie, à côté de l'estafette et du téléphoniste, des signaleurs, des cyclistes, du personnel monté, des voiturettes, des charrettes. Si les autres moyens tels que pigeons, chiens de liaison, télégraphie et téléphonie sans fil n'y ont pas encore fait leur apparition, c'est que, d'une part, il faut se garder de surcharger l'unité de troupe de moyens qu'il est plus rentable de conserver groupés dans les états-majors supérieurs ou que, d'autre part, certains de ces moyens ne sont pas encore au point. C'est le cas notamment de la radiotéléphonie qui pourtant a fait, ces dernières années, des progrès considérables et qui ne doit pas tarder à figurer dans les moyens de liaison normaux des batteries.

Dans ce domaine capital de la liaison interne de la batterie, il importe que nous ne restions plus à l'arrière-garde. Augmenter d'une à deux unités le nombre des trompettes ¹, attribuer 2 à 3 cyclistes à la batterie, atteler la voiture de téléphone à 6 chevaux au lieu de 4², doter la batterie d'une

¹ En lieu et place du caporal conducteur, dont le nombre pourrait être réduit, ce qui faciliterait son recrutement toujours difficile. Il n'est pas nécessaire d'être sous-officier pour porter un message ou tenir un cheval.

² Avec son chargement réglementaire de téléphonistes, la voiture de téléphone est actuellement plus chargée, par unité de cheval, que les pièces ou les caissons avec leur plein de munitions !

charrette à un cheval porteur de bât sont des améliorations qu'il est aisé de réaliser. Pour compenser cette augmentation de personnel, rien n'empêche de diminuer le nombre des téléphonistes, et, par voie de conséquence, de réduire la dotation quelque peu pléthorique de matériel. Une équipe de téléphone de 4 à 5 hommes et une équipe de signaleurs, en même temps téléphonistes, de 6 hommes doivent suffire pour assurer la liaison P.C.—batterie qui, comme nous le préconisons au chapitre précédent, doit rester la seule liaison dont serait responsable le chef de batterie.

Amputée des 4 ou 6 caissons, dont nous parlerons ultérieurement, la batterie nouvelle verrait son effectif sensiblement allégé. Sa physionomie ne serait pas très différente de ce que l'on est accoutumé à voir dans les cours de répétition, avantage précieux pour son commandant qui aurait à manier en temps de guerre le même instrument qu'en temps de paix. Trois officiers subalternes semblent devoir suffire pour assurer le service : l'officier de tir à la position de batterie (qu'il serait préférable de dénommer de ce fait officier de batterie), flanqué ou non de l'officier de sécurité, l'officier-adjoint au capitaine (qu'on pourrait alors appeler officier de tir), en même temps chef de l'état-major de batterie. Les deux autres officiers figurant actuellement à l'effectif seront nécessaires aux états-majors de groupe et de régiment.

Le problème de la *sécurité rapprochée* des organes de la batterie, pièces, avant-trains, P.C., est actuellement résolu, surtout depuis que l'on a décidé, en haut lieu, d'armer les canonnières du mousqueton. Il serait toutefois désirable que les deux F.-M. soient munis du trépied surélevé et de l'appareil spécial pour le tir contre avions.

III

ORGANISATION DE L'ÉTAT-MAJOR DE GROUPE.

La comparaison entre les données de 1914 et celles de 1934 est vite faite, puisque les premières, à l'exception de la Suisse, manquent presque complètement. Toutes les recherches faites dans le but d'obtenir quelques chiffres sont restées infructueuses. Et pour cause : le rôle du commandant de groupe et de son état-major était si effacé ! Le règlement de manœuvre de l'artillerie français de 1910, à son titre IV donnait au commandant de groupe quelques recettes groupées sous la rubrique, imprimée en caractères italiques, « Règles pour nécessiter le moins possible l'intervention du chef de groupe » ! Au titre V du même règlement on lisait : « Une fois les batteries engagées, le chef de groupe les laisse développer leur puissance conformément aux règles techniques de l'arme ». On peut difficilement mieux dire pour faire comprendre à quelqu'un qu'il est préférable qu'il ne se mêle pas du combat. L'auteur qui rappelle ces citations ¹ ajoute : « Au service en campagne, la reconnaissance du commandant se ramenait à une galopade « filée » au mieux par les éclaireurs. Aux écoles à feu, la répartition de l'objectif se présentait, solennellement, mais toujours sous la même forme :

« 1^{re} batterie à droite ; 2^e au centre ; 3^e à gauche ».

Et pour marquer l'inanité du rôle dévolu à ce commandant, en campagne, cet auteur mentionne encore, plaisamment, ce couplet d'une rengaine militaire :

« J' me demanderai jusqu'à ma retraite
» A quoi sert le chef d'escadron ! »

Cette conception effacée ² était-elle particulière à l'artil-

¹ Citations et références tirées d'un article du lieut.-colonel Ricard : *A quoi sert le chef d'escadron ?* (major d'artillerie), paru dans la « Revue d'Artillerie » d'août 1934. Cf. aussi l'article du chef d'esc. Maire : *Le tir dans le groupe*. Revue d'artillerie, avril 1935.

² Il ne s'agit que de l'activité du cdt. de gr. *en campagne* et non de sa raison d'être, indiscutable, en tant que cdt. d'un corps de troupe (service intérieur, discipline, administration) et instructeur de son groupe.

lerie française ? C'est peu probable. Preuve en soit la composition de l'état-major de groupe suisse de 1914. Avec un seul officier, l'adjudant, et une équipe de cinq téléphonistes comme organes purement tactiques, le commandant de groupe ne devait pas pouvoir faire autre chose que son collègue français. En Allemagne, la notion du rôle attribué au commandant de groupe semblait un peu plus évoluée. D'après un projet de règlement de mars 1911¹, le commandant de groupe était responsable de la liaison avec la ligne de combat en avant ; il était amené parfois à donner des indications (points de repérage, discipline de feu) pour le tir « simultané » de ses trois batteries sur un même objectif.

Quoi qu'il en soit et quel que pût être le rôle que des commandants actifs ne manquèrent sans doute pas de jouer malgré les règlements, il est un fait que personne ne pourra nier : c'est le développement considérable pris par l'état-major du groupe de campagne dans toutes les armées ayant fait la guerre (voir tableau II). Les raisons principales en ont été données au chapitre I^{er}.

Les missions qui incombent au commandant de groupe peuvent se ranger sous les trois rubriques suivantes² :

- préparation du combat* : reconnaissances, déploiement, établissement du plan de feux, etc. ;
- conduite des feux*, au double point de vue tactique et technique ;
- assurer les *liaisons* de toute nature, notamment celles avec l'infanterie.

1. *Préparation du combat.*

Le *déploiement* de l'artillerie comporte la mise en position des batteries et l'installation des observatoires (P.C. de batterie et P.obs. de groupe). Dans notre artillerie, maints commandants se bornent à répartir, par tiers, entre les batteries la zone impartie au groupe et laissent le soin

¹ Cité par le lieut.-colonel Beyel. Op. cit.

² Sans compter le ravitaillement en munitions dont il sera parlé ultérieurement.

aux commandants de batterie de choisir eux-mêmes leur P.C. Ce procédé, un peu simpliste, convient peut-être sur la place d'armes, où chacun connaît toutes les positions et tous les observatoires possibles, ou lorsque le groupe se trouve seul dans la nature. En terrain varié¹, lorsque la zone dévolue au groupe n'est pas très vaste, le commandant ne peut ordonner uniquement d'après la carte, au risque de voir l'une ou l'autre de ses batteries dans l'impossibilité de trouver une position convenable. Une reconnaissance générale doit précéder l'ordre de déploiement et le commandant n'a pas toujours le temps d'y procéder complètement lui-même.

Cette reconnaissance est particulièrement nécessaire en ce qui concerne l'*observation*. Voir les petits champs de tir de nos exercices du temps de paix n'offre en général pas de difficultés. Avoir des vues dans tous les compartiments d'une zone d'action normale de guerre est une autre affaire. Si le commandant de groupe — voire de régiment — ne prend en main l'organisation d'ensemble de l'observation, on risque bien d'avoir des concentrations d'observatoires sur les pitons favorables et de nombreuses parties du terrain qui restent cachées aux yeux des artilleurs.

Le commandant de groupe pourrait naturellement prélever les organes nécessaires aux reconnaissances sur les batteries. C'est un procédé commun chez nous mais, à mon avis, à éviter. D'abord on n'est bien servi que par soi-même et, s'agissant d'une tâche délicate, il y a intérêt à y spécialiser deux ou trois officiers. Ensuite, ces reconnaissances ne se font pas uniquement avant un déploiement, lorsque les batteries sont encore en marche ou au cantonnement ; en guerre de mouvement, marche d'approche ou manœuvre en retraite, elles doivent se poursuivre pendant que les batteries sont au feu. Le commandant de groupe a donc

¹ Tout artilleur sait combien le choix des positions est malaisé, lorsqu'il s'agit de tirs réels avec munitions à charge unique. Or, la moitié de la dotation de guerre ne comporte que cette charge ; dans l'autre moitié, charges multiples, se trouvent les obus à fusée instantanée, à réserver pour le tir aux grandes distances.

tout avantage à décharger de cette obligation les batteries, occupées par ailleurs.

Avant la guerre, la préparation par le commandant de groupe n'allait que rarement au delà du choix de la position et des observatoires. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La nécessité de pouvoir concentrer le tir de plusieurs batteries ou groupes sur un même objectif et de pouvoir ouvrir le feu sans réglage préalable ou sur la base d'éléments obtenus par une seule pièce dite baladeuse, a obligé les commandants supérieurs à perfectionner la *préparation topographique du tir*, — de même que les progrès de la météorologie et de la balistique ont permis d'en améliorer la préparation balistique, — c'est-à-dire à faire de l'ensemble des instruments du groupe un tout cohérent (les Français appellent ces opérations le « rattachement ») ; en d'autres termes à faire en grand, dans le cadre du groupe, parfois du régiment, ce que l'officier de batterie fait en petit lorsqu'il met en direction les quatre pièces au moyen de l'instrument de batterie. Fixer avec exactitude la position relative de chaque pièce directrice et des lunettes de chaque observatoire, celle des différents objectifs, orienter tous les instruments en partant d'une base commune, permet de réaliser ce desideratum : transporter aux autres les résultats des tirs d'une batterie ou d'une pièce, condition première de l'ouverture du tir d'efficacité sans réglage.

Il va de soi que ces opérations doivent être centralisées. Dans l'état actuel, c'est, pour l'artillerie de campagne, dans le cadre du groupe que cette centralisation peut rendre le plus de services. Le groupe doit par conséquent disposer d'un officier orienteur.

Reconnaissons, en ce qui nous concerne, que si, depuis une douzaine d'années, on est entré dans cette voie, les résultats en sont encore bien maigres. La raison en est peut-être qu'à l'origine on a voulu faire de la topographie une science compliquée, basée sur des méthodes savantes, alors qu'elle doit rester essentiellement simple, à la portée de chaque officier d'artillerie. Lorsqu'on saura tirer de

nos excellents instruments tout le rendement dont ils sont capables, on sera étonné des résultats auxquels on atteindra en coordonnant des opérations qui, encore maintenant, sont trop fréquemment décousues.

La *préparation tactique* du combat implique essentiellement le choix des objectifs, l'établissement du plan de feu, qui sont du ressort de l'échelon de commandement chargé de la liaison avec l'infanterie. C'est donc au commandant de groupe, *d'entente avec l'infanterie*, à fixer la liste des feux qui seront préparés par les batteries.

2. Conduite des feux.

Aussi longtemps qu'il garde en main les feux de son groupe, le commandant est amené à :

- répartir entre ses batteries les feux prévus au plan d'emploi ou les objectifs nouveaux apparaissant dans la zone d'action ou signalés par l'infanterie,
- fixer le régime des tirs, leur durée, les consommations, le genre de munitions, les conditions de leur déclenchement ou de leur levée,
- organiser les réglages ou les contrôles, spécialement lorsqu'il y a lieu de concentrer le feu des batteries,
- transmettre de batterie à batterie les éléments du jour, les désaccords ; améliorer la préparation des batteries en communiquant tous les renseignements possibles.

Ces opérations ne sont pas difficiles ; elles exigent un peu de métier, de l'ordre et de la méthode, le sens des possibilités de l'artillerie. Elles ne suffisent pas d'ailleurs, car ordre sans contrôle... Dans ce domaine, particulièrement délicat, de la manœuvre des feux, appliqués fréquemment au plus près de l'infanterie amie, le *contrôle des feux* par le commandant de groupe est impérieux. Et ceci nous ramène à une question déjà abordée au paragraphe précédent, à celle de l'*observation*.

Pour pouvoir contrôler le tir de ses batteries, le commandant de groupe doit voir, par conséquent disposer

d'un observatoire. Ainsi que ses commandants de batterie, il n'en trouvera que rarement un donnant des vues dans toute la zone d'action du groupe. Une judicieuse répartition des observatoires du groupe et des batteries ne permettra pas toujours l'observation dans tous les compartiments du terrain. D'ailleurs, le déplacement de l'action en profondeur pourra à tout moment créer de nouvelles régions non vues. L'envoi d'observateurs auxiliaires est indispensable. Parfois les officiers de liaison d'infanterie pourront jouer ce rôle ; nous verrons ultérieurement que leur tâche est déjà suffisante par elle-même. Contrairement à une opinion assez répandue chez nous — entérinée d'ailleurs par le S.C., semble-t-il, et, en tous cas, par le R.art. III (ch. 289), — l'observateur auxiliaire n'est pas un officier qui se substitue momentanément au chef de batterie pour « commander » la batterie ; les éléments lui manquent pour savoir quelle dérive, quel chiffre de distance commander. D'autant plus qu'il aura la plupart du temps à faire ces contrôles pour différentes batteries, peut-être même simultanément, ou presque. Ce doit donc être un organe de groupe, contrôlant autant à son profit qu'à celui de l'une ou l'autre des batteries.

Pour cette raison, en plus de celle déjà constatée au paragraphe précédent, le commandant de groupe doit rester le grand organisateur de l'observation.

3. *Liaison et transmissions.*

La nécessité de la *liaison interne* ne se discute pas. Elle est évidente : tous les organes étalés sur le terrain, positions de batteries, P.C., observatoires, ne se conçoivent pas s'ils ne sont pas reliés intimement entre eux. Dès l'instant où la batterie est normalement déchargée du soin de sa liaison avec le commandant de groupe, celui-ci se trouve être responsable de presque toutes les liaisons internes.

La *liaison infanterie-artillerie* est conçue de façons différentes suivant les pays, non dans son principe mais dans ses modalités d'application.

Notre S.C. (ch. 38 et 39) fait de l'officier de liaison un « conseiller du fantassin », envoyé à celui-ci « à défaut d'un commandant d'artillerie ». Il ne dit pas à quel échelon cette substitution se fait, de qui cet officier dépend, sauf, semble-t-il, au ch. 269 (défensive) où, au-dessous de l'échelon brigade il peut y avoir un officier de liaison d'artillerie chargé de préparer la coopération des deux armes et de tenir au courant le chef d'artillerie de la brigade « à défaut de quoi, celui-ci sera dans l'impossibilité absolue d'utiliser les observatoires installés par l'artillerie de secteur, pour déclencher un tir de barrage rapproché devant l'infanterie de la défense » ! Le *R.art. III* (ch. 283) fait de cet officier un organe de batterie pouvant rester à la batterie comme aide du capitaine ou être mis à la disposition du commandant de groupe, comme observateur auxiliaire ou pour assurer la liaison avec l'infanterie. En vue de cette dernière mission, « il reçoit *parfois* un détachement de transmission » se composant d'un caporal conducteur « avec quelques cavaliers » (!) et d'une patrouille de téléphone ou de signaleurs.

En *Allemagne*, le détachement de liaison (Art. Verbindungs-Kommando) est un organe de groupe (tableau II), rattaché normalement au R.inf. et détachant des sous-officiers aux bataillons. On ne trouve pas son pendant au régiment d'artillerie, du moins pas dans l'armée du Traité de Versailles.

En *France* existe aussi bien au régiment qu'au groupe une équipe de liaison — en même temps de reconnaissance et d'observation — chargée des liaisons d'artillerie aussi bien que d'infanterie et se composant d'un officier, de plusieurs sous-officiers et brigadiers, trompettes, cyclistes, motocycliste ; les moyens téléphoniques et optiques sont fournis, suivant les besoins, par l'équipe de transmissions. En principe, le détachement de liaison est attribué au R.inf. dès l'instant où son P.C. est séparé de celui du groupement d'artillerie qui l'appuie ; il détache aux bataillons engagés un sous-officier et quelques hommes.

En *Italie*, chaque état-major de régiment et de groupe et chaque batterie dispose d'une patrouille de liaison d'in-

fanterie, qui semble plutôt un organe de transmission que de liaison tactique ; ces patrouilles sont assez richement dotées en matériel.

Un *officier de liaison* n'est ni un chef d'artillerie d'ersatz, susceptible de discuter d'égal à égal avec un chef d'infanterie, ni même un « conseiller » — le terme a un petit air protecteur qui déplaît —. C'est un simple représentant de l'artillerie capable de renseigner l'infanterie, de prendre ses commandes de feux et de les transmettre ; si, au surplus, il peut encore faire fonction d'observateur auxiliaire et d'organe de reconnaissance d'artillerie, tant mieux ; sans cela il a déjà suffisamment à faire. Lui demander d'organiser la coopération infanterie-artillerie de tout un groupe, pour une action d'une certaine importance ou d'une certaine durée, c'est aller au-devant de graves mécomptes. Ça, c'est l'affaire du commandant de groupe qui ne craindra pas de descendre jusqu'au bataillon, voire même jusqu'à une compagnie, pour « discuter le coup » — phase de préparation, — quitte à y laisser pendant le combat — phase d'exécution — un officier de liaison ayant assisté à l'entretien, capable alors d'apporter au plan convenu les retouches nécessitées par les circonstances. Avant d'être majors, nos officiers d'artillerie sont des techniciens ; ne leur demandons pas trop de grande tactique.

Dans l'état actuel de notre organisation militaire, de notre armement et de nos conceptions tactiques, il semble indispensable que tout bataillon engagé reçoive un officier de liaison d'artillerie ¹ ; parfois cet officier devra pousser jusqu'à l'une ou l'autre des compagnies, mais, en principe, l'artillerie ne pourra pas mettre à disposition du même bataillon plus d'un officier. D'autre part, chaque régiment d'infanterie étant appuyé normalement par un groupe d'artillerie de campagne, l'agencement de la liaison entre les deux armes se fera tout naturellement à l'échelon groupe. Pour pouvoir fournir un officier, au minimum un par bataillon engagé,

¹ Le système des milices, avec son temps de service restreint, oblige à employer des officiers là où les armées permanentes peuvent se contenter de sous-officiers de métier.

le groupe devra posséder, à cet effet, deux à trois officiers spécialisés. Les moyens de transmission, sans lesquels cette liaison serait inexistante, mis à leur disposition doivent être souples (situations diverses), variés (terrains différents), et si possible spécialisés (difficultés de leur mission). C'est ce qui a conduit certains corps de troupe à créer le « détachement de liaison de groupe » — qu'à la 2. div. on a baptisé dét. IFA — se composant d'un chef, 1^{er}-lieut. expérimenté, de deux officiers adjoints, de sous-officiers montés, estafettes, cyclistes et d'un motocycliste. Pour des raisons d'instruction, les patrouilles de téléphone et de signaleurs — ces dernières spécialisées — nécessaires à cette liaison restent subordonnées à l'officier de téléphone qui les met à disposition suivant les besoins. Ainsi constitué, le dét. de liaison est susceptible de se fractionner en deux à trois patrouilles de liaison qui sont autant d'antennes reliant le groupe aux bataillons. Son chef se tient normalement au P.C. de groupe — juxtaposé en principe à celui du R.inf. — où il assure la liaison avec les officiers détachés et où il peut, passagèrement, remplacer le commandant de groupe pendant que celui-ci se trouve à son observatoire ou s'en est allé à un bataillon régler le détail d'une action.

Quant aux *moyens de transmissions*, les besoins considérables du groupe font qu'ils doivent être particulièrement bien étoffés. En plus des moyens déjà signalés à propos de la batterie, le groupe doit disposer d'une motocyclette, d'organes de télégraphie et de téléphonie sans fil et de moyens de transport nombreux et variés ¹.

* * *

Si, pour assurer les multiples missions de reconnaissance, d'observation et de liaison du groupe, on rattachait à ce dernier à titre fixe les officiers nécessaires, son état-major risquerait d'absorber plus de la moitié des officiers subalternes du groupe, ce qui, pour des raisons d'instruction et de service intérieur, serait excessif. On ne pourra se dispenser

¹ La charrette d'inf. à 1 cheval rend des services inappréciables pour le déplacement et le ravitaillement des nombreux organes de faible effectif.

ÉTAT-MAJOR DE GROUPE

TABLEAU II

Suisse	Allemagne	France	Italie (2)
<p>1914</p> <p>6 officiers :</p> <p>1 cdt. 1 adj. 2 méd. 2 vétér. 4 sous-off. dont 1 cpl. tf. 17 hommes, dont 5 sold. tf. 2 voit. tf. à 2 chev. 26 km. fil ou câble</p> <p>1934</p> <p>10 officiers :</p> <p>les mêmes, plus :</p> <p>1 off. tf. 1 Q.M. 2 off. d'ord. 3 sous-off. dont 1 serg. tf. et 1 cpl. tf. 33 hommes, dont 14 sold. tf. 4 radiotg. 2 voit. tf. à 4 chev. (même dotation en fil et câble)</p>	<p>1934</p> <p>Effectif ? 1</p> <p>Personnel de liaison :</p> <p>1 off. 6 sous-off. 44 hommes 21 chev. de selle 20 " de trait 1 " de bât 3 chiens 3 cycles 18 km. fil tf. 18 " câble tf.</p> <p><i>formant :</i></p> <p>1. éq. tf. et observ. 1 voit. à 6 1 " montés 1 " " 4 1 " légère 1 " " 4 2 " sig. montés — " 4 1 " radio 1 " " 4 1 " chiens 1 " " 2</p> <p>Détach. de liaison inf.-art. est formé de :</p> <p>1 officier 1 sous-off., plus 2 ou 3 des équipes ci-dessus, normalement : 1 éq. tf. montés 1 " sig. " 1 " chiens</p>	<p>1934</p> <p>6 officiers :</p> <p>1 cdt. 1 capit. adjoint 1 lieutenant observat. 1 " orienteur 1 " de liaison 1 " transm. 13 sous-off. 63 brig. et sold. 52 chev. dont 28 de selle 6 voitures 2 cycles 1 moto 8 km. câble léger</p> <p><i>formant :</i></p> <p>1 éq. reconn. liais. et obs. 3 officiers 13 sous-off. et brig. 4 observateurs 4 trompettes 2 cyclistes 1 motocycliste 1 éq. de transmissions 1 officier 1 sous-off. et 2 brig. 14 tf. et sig. 6 conducteurs 2 voit. tf. à 6 chev. 1 équipe radio 1 sous-off et 1 brig. 9 radiotg. 2 voit. à 4 chev. plus les services : secrétaires, cuisiniers, ouvriers, ord., etc., 2 voit. à 2 chev.</p>	<p>1934</p> <p>1 cdt. 1 capit. adj. 2 off. subalt. 5 sous-off. 35 hommes 16 chevaux 2 cycles 35 km. de fil tf.</p> <p><i>formant :</i></p> <p>1 équipe de tir 3 sous-off. et brig. 6 soldats 1 équipe de liaison 1 sous-off. 20 brig. et sold. 1 patr. de cdm. l. 1 " d'observ. 1 " de liaison d'inf. 1 " liaison d'art.</p>

¹ Sauf pour le personnel de liaison, l'organisation interne ne nous est pas connue.

² Effectifs du temps de paix ; seraient majorés en temps de guerre.

de faire appel aux moyens des batteries, notamment pour l'observation auxiliaire et pour certaines reconnaissances ¹.

Une organisation tenant compte des divers besoins indiqués ci-dessus pourrait être, par exemple, pour l'état-major de groupe la suivante :

1 *sect. de commandement et de tir* (reconnaisances, observation, préparatifs de tir, etc.), 2 officiers, 1 sous-officier, 2 à 3 observateurs et secrétaires, 2 estafettes, 1 à 2 cyclistes, 1 voiture ou 1 charrette.

1 *sect. de transmissions*, 1 officier de téléphone, 3 sous-officiers, 25 à 30 téléphonistes et signaleurs, 4 à 6 radio-télégraphistes, 2 voitures de téléphone à 6 chevaux, 1 à 2 voitures à 4 chevaux, 1 à 2 charrettes à 1 cheval.

1 *sect. de liaison* (Dét. IFA), 1 officier chef, 2 officiers-adjoints, 1 à 2 sous-officiers montés, 4 estafettes, 4 cyclistes, 1 motocycliste, 1 à 2 charrettes à 1 cheval.

en outre, comme actuellement, les *chefs de service* (médecins, vétérinaires, quartier-maître) et le *personnel accessoire* : ouvriers, ordonnances, cuisiniers, etc.

Pour commander cet état-major et en assurer l'administration, il serait indispensable que l'adjudant de groupe ait le grade, et la formation, de capitaine.

Il va de soi que le personnel tactique de cet état-major, s'il doit être formé et entraîné aux tâches pour lesquelles il est prévu, ne doit cependant pas être spécialisé à outrance. Tous les officiers subalternes d'artillerie, en particulier, doivent être capables de remplir les diverses missions de reconnaissance, de liaison, d'observation incombant à l'état-major. (A suivre.)

Lieut.-colonel L. de MONTMOLLIN.

¹ Mais non dans le sens des « officiers d'ordonnance » actuels, appellation qui doit disparaître ; les majors et les lieut.-colonels d'artillerie n'ont que faire d'officiers dont le rôle ne serait que de s'occuper de menus soins d'ordre matériel.